

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

La démarche pas à pas

Bon à savoir :

- Titre d'identité indispensable (carte d'identité ou passeport)
- Adresse de messagerie nécessaire (si vous n'en disposez pas, une notice peut vous être remise pour vous aider à en créer une)
- Durée 10 à 15 minutes
- Scanner ou smartphone
- Réception d'un courrier avec numéro unique sous 1 semaine



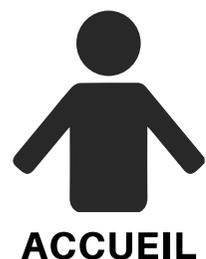
contacter le service logement :
01 34 29 29 69 / 01 34 29 29 71



Nous écrire :
servicelogement@ville-villiers-le-bel.fr



<https://connect.ville-villiers-le-bel.fr>



ACCUEIL



Etes vous prêt à
réaliser votre
démarche en
ligne ?

OUI

- Un titre d'identité *est
nécessaire.
- Votre démarche durera
entre **10 et 15 minutes**
- Vous repartirez avec un
accusé d'enregistrement
Vous êtes prêt ? allons-y !



Vous connecter à
l'espace dédié
Site connect
+
Habiter / se loger



NON

Voici le document cerfa
(avec l'aide du service si
souhaité). Votre titre
d'identité sera nécessaire



Renseigner le formulaire
+
Ajouter le scan de votre
pièce d'identité



Lire les informations
importantes
concernant votre
demande de
logement social



- Votre demande est enregistrée
- Vous disposez d'un accusé de réception
- Vous recevrez par courrier votre n° unique dans la semaine

**Titres d'identité acceptés : carte d'identité, passeport valide d'un pays membre de l'Union européenne, titre de séjour ou récépissé de la demande de renouvellement de votre titre de séjour)*

TOUT SUR LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

LA DÉMARCHE

Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (**HLM**) doit constituer un dossier de demande.

Cette demande peut être faite :

- en ligne,
- en permanence avec le service,
- ou simplement déposée au guichet d'accueil.

A noter :

Si vous choisissez de réaliser votre démarche **en ligne**, le délai de **traitement du dossier est plus court**.

Aucun frais de dossier n'est réclamé lors de la demande de logement, ni lors de la signature du bail.

LA SUITE

Dès que votre demande est enregistrée, vous disposez d'un "numéro unique".

Ce numéro vous permet d'accéder à votre dossier à tout moment pour l'actualiser.

Il vous permettra également de **renouveler votre demande** comme cela vous sera demandé **au bout d'un an** (un mail vous alertera par avance de l'échéance à respecter)

